

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>		<b>RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS</b>			
Compagnie ou Escadron COMPAGNIE DE			<b>PROCES-VERBAL DE SYNTHESE</b>	N° Pièce 1	N° Feuille 1
Unité BT.					
Code unité	Procès-Verbal PV 1711/2002				

**ANALYSE ET REFERENCE :**

**ANALYSE :** Enquête sur des objets Volants Non Identifiés.

**REFERENCE :** B.E n° 25400 DEF/GEND/OE/RENS du 28.12.1992 relatif à l'étude du phénomène OVNI ET LA CREATION DU SEPRA.

Le vingt huit septembre deux mille deux à dix sept heures quarante.  
 Nous soussignés G S Gendarme Agent de Police Judiciaire, en résidence à la brigade de  
 Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie,  
 Rapportons les opérations suivantes.

**P R E A M B U L E**

----- Suite à un article de presse paru dans le journal " " faisant état d'un objet volant non identifié, aperçu dans la nuit du 05 juillet 2002 sur le secteur de , plusieurs témoin ont pris contact avec la Gendarmerie de chargée de l'enquête initiale.-----  
 ---- Un de ces témoin demeurant sur notre circonscription, la procédure nous a été transmise afin de recueillir son audition.-----

**E N Q U E T E**

---- Le 28 septembre 2002, à 17 heures 40, nous procédons à l'audition de Madame S L demeurant sur notre circonscription. Cette personne nous relate avoir vu dans le ciel la nuit du 05 juillet 2002 vers 22eures15, 22 heures 30, un Objet volant non Identifié -----  
 ---- Nous transmettons la présente procédure à la brigade de gendarmerie de pour audition de M. I F , demeurant témoin de faits.-----

DESTINATAIRES		CLOTURE	TRANSMISSION
1	M. le préfet	le 01.10.2002	
1	Général Commandant la région aérienne Méditerranée		
2	DGG Bureau Défense Opération Section renseignement		
1	Archives	Date et signature	

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b> Compagnie ou Escadron <b>COMPAGNIE DE</b>		<b>ENQUETE PRELIMINAIRE</b>			
Unité <b>BT.</b>		<b>PROCES-VERBAL D'AUDITION</b>			
Code unité	Procès-Verbal <b>PV 1711/2002</b>			N° Pièce <b>1</b>	N° Feuillet <b>1</b>

Nous soussigné G                    S                    gendarme, APJ, en résidence à  
Vu les articles 20 et 21-1 du CPP  
Rapportons les opérations suivantes.  
Nous trouvant à au bureau de notre unité, entendons :

<b>PERSONNE CONCERNEE</b>					
Nom		Prénom		Nom usage	
S		L			
Date naissance	Lieu naissance	Départ.		Pays	
				France	
Sexe	Situation Familiale	Nom marital		Nationalité	
Féminin	Célibataire			française	
Filiation		Téléphone		Profession	
				Agent d'insertion	
Adresse		Code postal	Ville		

qui déclare le vingt huit septembre deux mille deux à dix sept heures quarante minutes :-----

----- Je prends connaissance de votre enquête qui fait suite à mon appel téléphonique à la gendarmerie de                    leur signalant avoir aperçu moi-même des faits anormaux le **vendredi 05 juillet 2002**. J'ai téléphoné à la gendarmerie lorsque j'ai lu l'article de presse qui était dans le journal "

" relatant la présence d'OVNI entre                    et                    .-----  
----- Le **05 juillet 2002** entre **22 heures 15** et **22 heures 30**, alors que je circulais sur la départementale qui relie                    à                    , j'ai aperçu venant de ma gauche, à basse altitude, des **lumières blanches** se diriger, il me semble vers

----- Lorsque les lumières sont arrivées au déçu de mon véhicule, je n'ai pas prêté cas, ni vu la forme de l'objet.-----

----- Ce qui m'a interpellé, c'est surtout le fait que nous roulions a une vitesse de 80 kms/h et que nous avons pu suivre du regard l'objet. Je ne peux dire le nombre exacte de lumière qu'il y avait dans le ciel, mais il y en avait plus qu'un avion. Je n'ai pas **entendu de bruit**, ni de soufflement ou autre. Cet objet n'a fait que passer au dessus de notre véhicule, puis à un certain moment, nous l'avons perdu des yeux et l'avons revu quelques secondes après, à nouveau nous survoler et prendre la direction de                    .-----

-----Ce que je peux dire, c'est qu' au vu de l'altitude, de la vitesse de l'objet , celui-ci était à mon avis **plus gros qu'un avion** de ligne aérienne. Je ne peux rien dire de plus sur ce **phénomène**.-----

-----A                    le 28 septembre 2002 à 18 heures 30 minutes,-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »

La personne entendue

L'APJ



DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
ET DE L'ETABLISSEMENT  
SOUS-DIRECTION EXPLOITATION  
DES SYSTEMES OPERATIONNELS  
DIVISION EXPLOITATION DES CENTRES DE MISSION  
SCIENTIFIQUE ET DE TRAITEMENT

**SEPRA**

le 20 mars 2003  
DEE/EO/ST/SEPRA N° 03-107

**GENDARMERIE NATIONALE  
BRIGADE TERRITORIALE**

V/Réf. : P.V. N° 1711/2002 -

Objet : Accusé Réception du Procès Verbal sus-référencé

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services et vous demandons de bien vouloir nous excuser d'en accuser réception tardivement.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,